



SOMFY SA

**Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 7.836.800 euros**

**Siège social : 50 avenue du Nouveau Monde – 74300 CLUSES
476.980.362 RCS BONNEVILLE**

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' APPROBATION DE L' ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 15 MAI 2007

Le présent document a été établi en application des dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur le site www.amf-france.org de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site www.somfyfinance.com de SOMFY SA (« la société » ou « l'émetteur »). En outre, des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de la société. Une copie peut également être adressée sans frais à toute personne qui en fait la demande par courrier à l'adresse suivante : Direction Juridique, 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 CLUSES.

Descriptif du programme de rachat d'actions propres à autoriser par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2007

I. Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société SOMFY SA. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 15 mai 2007. L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°42 du 6 avril 2007.

Le présent document est mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société (www.somfyfinance.com) ainsi que sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

II. Nombre de titres et part du capital détenus par la société au 31 mars 2007

Au 31 mars 2007, le capital de l'émetteur était composé de 7.836.800 actions.

A cette date, la société détenait 228.525 actions propres, soit 2,92 % du capital.

III. Répartition par objectif des titres détenus par la société

Au 31 mars 2007, les 228.525 actions propres détenues par la société étaient réparties comme suit par objectif :

- contrat de liquidité : 47
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions : 228.478

IV. Objectifs du nouveau programme de rachat :

Les objectifs de ce programme seraient :

- d'animer le marché du titre et d'assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou de permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe.

V. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

▪ Part maximale du capital de la société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital

10 % du capital social actuel, soit 783.680 actions. Compte tenu des actions autodétenues à la date du 31 mars 2007, soit 228.525 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 555.155 actions, soit 7,08 % du capital.

▪ Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé des fonds

Le prix maximum d'achat serait de 290 euros par action.

Le montant maximal consacré à ces acquisitions ne pourrait dépasser 227.267.200 euros.

▪ Modalités des rachats

Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront être réalisées à tout moment, y compris en période d'offre publique.

La société n'entend pas utiliser d'instruments financiers dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

VI. Durée du programme de rachat

Le programme a une durée de 18 mois à compter de l'approbation de la résolution présentée à l'Assemblée générale, soit jusqu'au 15 novembre 2008.

VII. Bilan du précédent programme – Tableau de déclaration synthétique

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 31 mai 2006 a autorisé le Directoire, avec faculté de subdélégation, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 31 novembre 2007. Les modalités de ce programme ont été décrites dans le descriptif détaillé du précédent programme de rachat d'actions.

Le précédent programme a été mis en œuvre à compter du lendemain de la date de tenue de cette Assemblée générale, soit le 1er juin 2006.

Les tableaux ci-dessous détaillent les opérations réalisées au titre du précédent programme de rachat.

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE

Situation au 31 mars 2007

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte	2,92 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille : - dont, contrat de liquidité - dont, couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions	228.525 47 228.478
Valeur comptable du portefeuille (en euros)	36.375.394,33
Valeur de marché du portefeuille (en euros) (sur la base du cours de clôture du 30 mars 2007 soit 221,99 €)	50.730.264,75

Bilan de l'exécution du programme entre le 1^{er} juin 2006 et le 31 mars 2007

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2007	
	Achats	Ventes/ transferts	Etat néant	
Nombre de titres	134.905	25.669		
Cours moyen de la transaction (en euros)	205,40	109,40		
Montants (en milliers d'euros)	27.710	2.820		